

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
du MERCREDI 08 SEPTEMBRE 2021

**ETAIENT PRESENTS** : Gérard BRODIN, Joëlle GENEST, Alain MANCEAU, Gérard BRIDIER, Robert BERNARD, Nicole BOURGOVIN, Raphaël DENIS, Isabelle HEURTEBIZE, Christelle CERISIER, Françoise HUBERT, Stéphane BOUVIER, Mickaël DUPUIS, Florence RABINEAU, Laura BETTON.

**ETAIT ABSENT EXCUSÉ** : M. Antoine CHERPY.  
**SECRETAIRE de SEANCE** : Mme Joëlle GENEST.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- REGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE
- SALLE DES FETES DE FONTAINE-DANIEL
- ADHESION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS
- ELECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS AU SEIN DU COLLÈGE DES COMMUNES
- LUTTE CONTRE LES RAGONDINS
- QUESTIONS DIVERSES

REGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE

Monsieur le Maire indique qu'il convient de mettre à jour différents points du service d'eau potable, les dernières mises à jour datant de 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le règlement du service eau potable joint à la présente délibération à l'unanimité. Ce règlement sera transmis aux abonnés en même temps que leur facture d'eau en octobre.

SALLE DES FETES DE FONTAINE-DANIEL

Monsieur le Maire informe les conseillers que la salle des fêtes de Fontaine-Daniel, en vente depuis quelques mois, aurait trouvé un acquéreur. La Commune disposant d'un droit de préemption peut se positionner quant à cette vente. La salle avait été estimée en 2019 à 120 000 (plus ou moins 10%) par le service des Domaines. Le prix figurant dans la déclaration d'intention d'aliéner est de 150 000 €. La salle est en zone UD dans le règlement du PLUi, c'est à dire une zone regroupant les principaux équipements d'intérêt collectif (public ou privé). Le règlement est assez restrictif et ne permet pas de réaliser plusieurs logements dans ce bâtiment, ni d'activités commerciales, de service... Le Conseil Municipal souhaite se donner un temps supplémentaire avant de statuer. Une visite de la salle va être organisée.

Par ailleurs, M. le Président de Mayenne Communauté et M. le Président du Conseil Départemental ont été sollicités pour savoir si le soutien de ces établissements pouvait être envisagé car cette salle présente un intérêt supra-communal dans le cadre du retour de FONTAINE-DANIEL dans les petites Cités de Caractère.

## **ADHESION ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS**

Dans le cadre du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat mixte e-Collectivités a été créé par arrêté préfectoral le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le syndicat mixte régional e-Collectivités, opérateur public de services numériques, est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région Pays de la Loire.

Le syndicat a pour but d'accompagner les collectivités dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, de mutualiser les coûts de développement et de maintenance, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en œuvre.

Cet établissement public permet :

- d'éviter toute fracture numérique entre les collectivités de la région et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique,
- de garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens,
- de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

Les modalités d'accès aux différents services mis en place par le syndicat dans le cadre de son activité sont définies par le comité syndical.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune de St-GEORGES-BUTTAVENT d'adhérer au syndicat mixte e-Collectivités pour la mise en œuvre des projets numériques, Le Maire vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré:

- Adopte les statuts du syndicat mixte ouvert à la carte dénommé « e-Collectivités »
- Décide d'adhérer à cette structure
- Autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

## **ELECTION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS AU SEIN DU COLLÈGE DES COMMUNES**

Le Maire sollicite l'assemblée délibérante de la commune afin de procéder à l'élection de son représentant, au Syndicat Mixte appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

M. Alain MANCEAU étant le seul à se porter candidat est déclaré élu représentant de la commune.

## **LUTTE CONTRE LES RAGONDINS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 218,00 € à LA SOCIETE de CHASSE de SAINT-GEORGES-BUTTAVENT pour son action contre les ragondins en 2021.

## QUESTIONS DIVERSES

M. MANCEAU représentera la commune à la signature de l'achat des biens situés 10, 12 et 14 Rue de Châtillon.

M. le Maire a pris contact avec le président de la SCIC Mayenne Bois Energie pour évoquer le montant du loyer des hangars qui seraient mis à disposition de la SCIC. Le prix au m<sup>2</sup> devrait être fixé à 7€.

Des contacts vont être pris avec Mayenne Fibre pour le déploiement de la fibre dans le secteur de la Chapelle-au-Grain car Mayenne Fibre veut passer l'ensemble du réseau en aérien alors que la volonté de la Commune est de le laisser en souterrain. Un devis de 192 000 € HT pour mettre la fibre en souterrain a été établi à l'intention de la Commune. Les élus ne souhaitent pas valider un tel montant de travaux. Une discussion est prévue avec Mayenne Fibre pour qu'au minimum la partie du réseau traversant la forêt soit enfouie. Le sujet sera revu ultérieurement.

Pour l'isolation et l'étanchéité de la salle de Guinefolle, l'architecte en charge de l'extension de la salle va être sollicité pour qu'il donne le nom d'entreprises qui ont le savoir faire.

Le dossier de demande d'aide pour la création d'une maison d'assistantes maternelles est en cours d'instruction par la CAF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.